

# Bricquebec. Signature officielle de la charte des Atsem

## À l'école, le rôle essentiel des Atsem

**MOMENT** historique à la mairie de la Cité du donjon avec la signature de la charte des Atsem (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) entre le maire Denis Lefer et Jean-Michel Saglio, inspecteur de l'Éducation nationale, qui a souligné : « C'est un moment très important car vous êtes la première municipalité à signer cette charte dans le département. Cette signature témoigne de votre engagement et de la reconnaissance d'une vraie profession. Elle marque noir sur blanc le fonctionnement de cette profession, qui s'exerce en partenariat avec l'enseignant »

Une première dans le département

Le maire Denis Lefer, avant de lire les principaux passages de la charte, a rappelé : « Autrefois, on appelait les Atsem les « Dames de service ». Maintenant, le niveau d'exigence a évolué, notamment avec l'exigence de formation et les compétences nombreuses attendues de ces personnes ». Anouk Bates, adjointe au maire pour la vie scolaire a expliqué la genèse de cette initiative : « Tout a commencé pendant la période Covid, durant laquelle l'accent a été mis sur le personnel enseignant. Nous pensions qu'il était opportun de préciser les contours de l'activité essentielle des Atsem qui travaillent dans l'ombre et ont un rôle essentiel pour les enfants. Il s'agit vraiment d'un duo entre l'enseignant et l'agent ». Qui est plutôt une agente au féminin, représentée ce jour-là par Isabelle de Langenhagen, en poste à l'école depuis plus de 10 ans.

Le maire a souligné les principaux aspects de la fameuse charte : « Établie en vue de rappeler et de fixer les conditions de travail des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ». Leur statut se définit ainsi : « Les Atsem sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Ils appartiennent à la communauté éducative. Ils peuvent participer à la mise en oeuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers. En outre, ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants des classes maternelles ou enfantines dans les lieux de restauration scolaire. Ils peuvent également être chargés, en journée, des missions prévues au

premier alinéa et de l'animation dans le temps périscolaire ou lors des accueils de loisirs en dehors du domicile parental de ces enfants ».

On le constate, un rôle infiniment vital dans la vie quotidienne des écoles, une collaboration essentielle au travail des enseignants encadrée par des règles strictes formalisées par cette charte. Une mise en exergue importante de la mission de ces femmes qui participent pleinement à la marche de l'enfant vers l'âge adulte : entre l'accueil des petits écoliers, l'aide à l'habillage, les soins et l'apprentissage de l'hygiène, la récréation, la sieste, la préparation et l'animation de certains ateliers, les sorties scolaires ou même la scolarisation d'un élève en situation de handicap... et l'entretien des locaux, on imagine que ces personnes sont entièrement dévouées à leur tâche. Il était important qu'un document officiel vienne rappeler leurs qualités d'écoute, de bienveillance et leur disponibilité.

Élisabeth GAVARD



Jean-Michel Saglio et Denis Lefer signent la charte des ATSEM sous l'oeil bienveillant de Marielle Ollivier-Hébert, Isabelle de Langenhagen et Anouk Bates.